



## Demande de cnf par filiation maternelle

-----  
Par ferhatenacera

Bonjour ,j'ai déposé mon dossier de demande de certificat de nationalité par filiation au tribunal de ville juif au mois de juillet 2012,et c'est à cette même date que j'ai déposé pour mes s?urs et mon frère au tribunal château des rentiers (puisque ils sont nés et résident en Algérie)or ,à ce jour je n'ai reçu aucune suite à cette demande !et c aussi leurs cas.

dans mon dossier j'ai remis une copie du cnf de ma maman ainsi que le dossier de naturalisation de mes arrières grands parents ,ce que je n'ai pas pu fournir c'est seulement les livrets de famille de mes grands parents et arrières grands parents ....

ma question est la suivante :pourquoi le tribunal veut -il remonter à ma filiation jusqu'à mes arrières grands parents le certificat de nationalité de ma maman n'est-il pas suffisant ?....je vous remercie de me répondre .